

AFFAIRE N° 26. - Garantie de la Commune concernant un emprunt de 319 207 500 Frs CFA à contracter par la SOCIÉTÉ d'HABITATION à LOYER MODÉRÉ auprès de la CAISSE des PRETS aux ORGANISMES d'H. L. M. - Passation d'une convention.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Président de la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré de la Réunion m'a adressé une demande tendant à obtenir la garantie de la Commune de Saint-Denis pour ce qui concerne un emprunt que cette Société aura à contracter auprès de la Caisse des Prêts aux Organismes d'H. L. M. en vue de la réalisation de 10 I. L. M. (opération "CALEBASSIERS III").

Le coût de cette opération sera de l'ordre de 319 207 500 Frs CFA.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer en ce qui concerne la garantie à accorder à la SOCIÉTÉ d'H. L. M. ainsi que la passation d'une convention avec cette Société.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

M. Bruno BOYER. - Il serait bon, à cette occasion, de rappeler le voeu émis par le Conseil Municipal, à savoir que cette garantie nous donne la possibilité de disposer de quelques logements.

LE MAIRE. - C'est déjà fait. La Société d'H. L. M. nous a affirmé que nous pourrions disposer d'un certain nombre de logements.

Mis aux voix le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

h

Saint-Denis, le 14 Avril 1973

Bon de l'Etat
Le Secrétaire Général

signé: S. Roset
une copie certifiée conforme
Directeur des Affaires Financières

R. Lesyn